Quarante-troisième année — N° 98. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 23 Avril 1884.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
22 Avril 1884.

COMITÉ MONARCHISTE.

A la veille des élections municipales, le Comité monarchiste de Maine-et-Loire rappelle aux Électeurs l'importance extrême de ce scrutin d'où doit sortir l'administration de toutes les communes de France, pour quatre ans, d'après la loi nouvelle.

Que partout les Conservateurs s'unissent et engagent résolûment la lutte contre les partisans d'un régime qui, après avoir opprimé la liberté des pères de famille, attaqué sans relâche la religion et ses ministres, aboutit à la ruine du pays par ses traités de commerce désastreux pour l'agriculture et l'industrie, — par ses prodigalités budgétaires, — par ses guerres lointaines.

Le Comité monarchiste aidera les candidats conservateurs de tout son pouvoir, avec ses ressources et l'appui des journaux dont il dispose.

Que nul ne s'abstienne, que dans toutes les communes on s'organise, et de récents exemples démontrent que le succès peut couronner les efforts combinés de toutes les bonnes volontés.

LA RÉPUBLIQUE DES PAYSANS.

Le propre de la démocratie pour les républicains c'est le charlatanisme. Comme les charlatans, les républicains ne connaissent qu'une chose : le boniment, comme système de gouvernement : les discours. Jamais on n'a tant parlé que sous la République et jamais on n'a si peu agi.

M. Jules Ferry n'a-t-il pas eu l'audace à Périgueux de dire que la République serait la République des paysans ou qu'elle ne serait pas ? S'adressant aux maires du département, M. Jules Ferry n'avait-il pas dit : « Le gouvernement républicain est celui qui s'inspire par dessus toutes choses de l'intérêt de la classe agricole ? »

L'intérêt montré par la République à la classe agricole, il est joli. Mais la République n'a jamais fait qu'une chose : ruiner l'agriculture.

Où donc sont les dégrèvements tant de fois promis à l'agriculture ?

N'avait-on pas dit aux agriculteurs que les bénéfices de la conversion serviraient à diminuer leurs charges ?

L'agriculture ne succombe-t-elle pas sous le poids des impôts ?

Les traités de commerce ne la ruinent-ils pas en offrant aux marchés étrangers des débouchés énormes sur nos places !

Tout ce que la République a fait pour l'agriculture, et elle s'en vante, c'est l'enseignement agricole, c'est aussi la présentation d'un projet d'organisation des chambres consultatives d'agriculture. Pardon, il y a encore un bienfait à énumérer : l'institution du Mérite agricole.

M. Jules Ferry estime que tous ces bienfaits doivent attacher les agriculteurs à la République par d'indissolubles liens de reconnaissance.

M. Ferry a sans doute voulu se moquer des paysans. Il leur croit l'esprit naïf et il s'est dit qu'après tout on pouvait raconter toutes sortes de bourdes à des ruraux, à ceux que M. Jules Favre appelait dédaigneusement « les aveugles populations des campagnes. »

Quand les ruraux votaient pour les candidats conservateurs, c'étaient d'ignobles brutes ; quand ils votent pour des républicains, rien n'est comparable à leur bon sens.

M. Ferry sait quel succès les marchands d'orviétan, les charlatans, ont dans les campagnes en abusant de la crédulité des paysans ; il a pensé qu'il pouvait, lui aussi, sans inconvénient, leur faire prendre des vessies pour des lanternes.

Si les paysans croient à ses boniments, c'est qu'ils ne sont pas encore las de payer ; un jour viendra, pourtant, où ils se plaindront de voir leurs économies dévorées par la République. Ce jour-là, la République ne tiendra plus qu'à un fil, mais il sera bien tard pour les paysans de réparer le temps perdu. Ils en auront encore pour longtemps avant de réparer les désastres de la République, désastres faits précisément de la faiblesse des agriculteurs, depuis longtemps trop patients.

L'OCCUPATION DU TONKIN.

La période militaire au Tonkin est terminée, a dit M. Ferry.

Le président du conseil ne connaît pas plus les habitants du Tonkin que les paysans de la Dordogne.

S'il avait eu l'idée de regarder en arrière, en quittant Périgueux, ce grand politique aurait pu remarquer l'expression narquoise des physionomies périgourdines.

Que nos soldats quittent le Tonkin, et les Tonkinois recommenceront leurs brigandages en compagnie de leurs bons amis les Pavillons-Noirs.

Six mois après, il faudra organiser une nouvelle expédition.

M. Ferry a-t-il donc oublié l'histoire de l'occupation algérienne. Le système de l'occupation restreinte de cette colonie a coûté vingt ans de combats sans cesse renouvelés, et des sommes considérables. Pour protéger efficacement le Tell contre les incursions des nomades, il a fallu pousser l'occupation militaire bien au-delà des pays cultivés.

Allons-nous être obligés, pour ne pas perdre les bénéfices de notre conquête, de surveiller en même temps le Delta et les frontières de Chine ?

S'il en était ainsi, au lieu de rapatrier nos troupes, il en faudrait envoyer de nouvelles.

Et il ne s'agirait pas de moins de trente mille hommes dont l'entretien coûterait près de soixante millions par an et qui seraient décimés par le climat.

Fera-t-on une armée coloniale ? Voyez les beaux résultats que donne l'armée égyptienne !

Nous ne croyons pas que jamais la France ait été engagée dans une aventure aussi grosse.

Si l'Algérie et la Tunisie sont à deux jours de Marseille, il y a deux mois de mer pour aller au Tonkin.

Cinquante mille hommes en Algérie, vingt mille en Tunisie, c'est presque comme s'ils étaient en France. Et le budget de la guerre n'en est que très-peu surchargé.

Mais une garnison de trente mille hommes semés depuis Hanoï jusqu'aux portes du Céleste-Empire, c'est une perte annuelle énorme.

Est-ce que telles sont vraiment les intentions du gouvernement ? Oui, si nous en croyons le *Temps*.

M. Ferry aurait donc menti comme un dentiste qu'il est.

D'autre part, si la période militaire est sérieusement terminée, il n'est pas douteux que les Pavillons-Noirs reviendront en scène aussitôt que nous serons partis.

En somme, notre inquiétude est très-grande.

Que M. Ferry ait menti ou non, nous nous demandons comment la France sortira de ce dilemme :

Ou bien s'imposer des sacrifices inouïs de sang et d'argent pour garder le Tonkin ; ou bien perdre en quelques mois tous les fruits d'une conquête déjà bien chèrement achetée.

Chronique générale.

Il y a deux ans, à pareille époque, toute la presse européenne suivait avec assiduité l'échange des documents diplomatiques entre l'Allemagne et la Russie. A plusieurs reprises, on put croire que cet échange allait

---

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

XIV. — LE PÈRE (*Suite*).

La marquise était une de ces femmes qui se résignent et pardonnent, mais qui n'oublient pas. Elle se consacra tout entière à son enfant. « Je ne suis plus qu'une mère ! » avait-elle dit. Rappelez-vous l'éducation d'Armand. Les trois quarts de l'année se passaient au château de Trévelec. Le père n'y venait que de temps en temps, à l'époque des chasses, avec de nombreux invités. La châtelaine en faisait gracieusement les honneurs, mais en restant quelque peu à l'écart. Elle y prolongeait son séjour jusqu'à Noël, voire même au-delà, quand l'hiver était rude et que ses pauvres de Bretagne avaient besoin d'elle. Elle revenait à Paris pour ceux de Paris. C'était la charité même.

On la rencontrait rarement dans le monde : son état maladif lui servait d'excuse. La blessure invisible de son cœur, qui saignait toujours, avait profondément altéré sa santé ; elle était très-belle encore : un beau lis étiolé sur une tige frêle.

A trente-cinq ans, ses cheveux avaient déjà la blancheur de la neige ; elle s'en faisait gloire et les portait aussi fièrement qu'une couronne. Au faubourg comme dans ses terres, elle était l'objet d'un certain étonnement, mais d'une vénération universelle. La sainte ! une sainte femme ! Elle n'avait connu des joies profanes que les quelques mois trop vite écoulés de sa lune de miel !

Le mari, malgré sa négligence et ses infidélités, lui témoignait les plus tendres égards, une sorte de respect, mêlé de remords. Une première fois il avait failli la perdre, et cet aveu s'était échappé de ses lèvres : « Ah ! c'est moi qui l'aurais tuée ! je ne me pardonnerais pas si je lui survivais ! »

Mais, sous cette apparente faiblesse, se cachait une âmé héroïque. Elle ne voulut pas mourir, son fils avait encore besoin d'elle. Il n'avait pas quinze ans, il ne l'avait jamais quittée. Pour l'instruire, elle s'était instruite elle-même. Elle devint son répétiteur quand il fut externe au lycée. Sa piété, en rapport avec les idées modernes, lui donnait ce pressentiment que dans un avenir prochain, ceux-là seuls mériteraient de rester au premier rang qui sauraient faire la part des autres et les en rendre plus dignes. On a vu les résultats de cette éducation. Armand lui-même nous a raconté sa jeunesse, la mort de celle qui était le guide, l'oubli momentané de ses sages recommandations, comment la fougue du sang paternel l'avait à son tour emporté dans les mêmes folies, sa ruine, celle de son père, le changement et l'éloignement de celui-ci, la résolution qu'il avait prise après la lecture de ce testament, de cette lettre d'outre-tombe dont le fils ignorait le contenu, mais qui, par contre-coup, lui avaient également imposé son rôle expiatoire.

Depuis une année, les deux Trévelec ne s'étaient pas revus. Ce fut avec une émotion réciproque et profonde qu'ils s'embrassèrent. Le fils était en droit d'être fier de sa conduite. Ce même sentiment se lisait sur le visage du père. Un visage satisfait, reposé, comme asséni par le hâle des landes bretonnes. On se le rappelle, le marquis ne songeait plus à dissimuler son âge ; il le portait si crânement qu'il semblait, au contraire, plus jeune avec toute sa barbe blanche, son front franchement chauve et ses rides défiant les années.

Il se tenait droit et bien campé dans sa redingotte boutonnée haut, la taille encore élégante, la jambe alerte et le pied fin même sous sa chaussure un peu campagnarde. Ce n'était plus un vieux beau, c'était un beau vieillard, un vrai patricien. Tout était noble en lui, le profil, le port de tête, le geste et surtout le regard... Un regard à la Montmorency.

— Je suis content de toi !... avait-il dit à son fils, et si tu n'as pas eu ma première visite, c'est que préalablement j'ai cru devoir me renseigner sur tout ce qui te concerne... M. Joubert avait bien voulu m'en écrire quelques mots... Nous avons longuement causé... C'est aussi mon confident... C'est devant lui que je vais répondre à ta lettre...

— Mon père !... balbutia le jeune comte avec une certaine rougeur au front.

— Ah ! ah ! fit le marquis, je vois que tu lui avais caché ce détail ?... Il n'a rien que de très-honorable pour toi, je le divulgue... Apprenez, cher monsieur, que ce brave garçon-là s'était permis de m'adresser sous enveloppe son premier quartier d'appointements comme directeur des usines Van Leys...

La main du maître alla chercher celle de l'élève.

— C'est bien !... dit-il.

— N'est-ce pas ? reprit le père, mais je lui rapporte son argent... Je n'en ai pas besoin... M. Joubert te le certifiera... Il est au courant de ma situation financière... Ce qui reste me suffit, voire même au-delà... J'ai touché certain reliquat. Plus tard, je te rendrai mes comptes...

Puis, après un temps :

— Ne t'inquiète pas de moi... use sans crainte de ce que tu gagnes par ton talent, par ton travail. Je le sais à présent, il n'est si petite somme qui ne soit une force, et je ne veux t'affaiblir en rien dans la lutte entreprise pour relever la fortune des Trévelec... Elle se relèvera, je te le garantis... Continue, j'attends... Ta mère nous regarde... elle

être rompu violemment et que la parole allait rester au canon. Aujourd'hui on lit dans le *Temps* :

« L'alliance allemande-russe est un fait accompli. La détente d'une situation qui était loin d'être cordiale commence à porter ses fruits. Le ton de la Prusse s'est modifié comme par enchantement, etc., etc. »

Et cet enchantement fait verser aux républicains du *Temps* des larmes de tendresse. Pourquoi serions-nous aussi enchantés et aussi émus? Il est incontestable que l'influence allemande, en pleine décroissance à Saint-Pétersbourg à la fin du dernier règne, y est redevenue prédominante. Il est non moins incontestable que l'attitude des républicains français lors des attentats nihilistes n'a pas peu contribué à ce résultat, mais on se demande ce que le *Temps* voit de si avantageux pour la France dans l'accouplement des aigles du Nord.

***

Les télégrammes officieux nous signalent que dans nombre de conseils généraux les présidents ont, aux applaudissements des membres du conseil, fait l'éloge de la politique si française et si nettement républicaine du ministère Ferry. Nous gagerions que dans huit jours les mêmes officieux vont demander avec des cris d'indignation l'annulation des vœux politiques qui seraient émis par des assemblées départementales non ferrychonnes.

***

Le *Matin* publie une lettre d'El-Mohamed, sultan des Anphanites, à M. Grévy.

El-Mohamed dit que Menelick, sultan de Choa, désire que les caravanes abandonnent la route de Zailah pour la route d'Obock, à travers le territoire des Anphanites.

El-Mohamed y consent et déclare qu'il s'est donné complètement aux Français dont il demande la protection contre les Egyptiens.

Un télégramme de l'amiral Lespès, 18 avril, annonce qu'il se prépare à quitter Amoy pour Pontchéou (Shanghaï) ; son passage a produit un excellent effet.

Des avis de Pékin disent que le changement de cabinet n'a occasionné aucun trouble. La Chine a notifié l'avènement à la légation chinoise en Europe, sans rien indiquer des intentions futures.

L'AFFAIRE SAVARY.

Très-curieuse, cette affaire, particulièrement curieuse !

Voici les faits dans leur exactitude :

La sieur Savary, ex-député de la Manche, ex-sous-secrétaire d'État, ex-entrepreneur de grosses affaires financières, etc., etc., avait jadis pour associé, dans l'exploitation d'une société d'électricité, un sieur Lamy.

Ce sieur Lamy avait une femme charmante, très-charmante... trop charmante — (mes amis, prenons-y bien garde : il en cuit trop souvent d'avoir de telles femmes!) — si charmante que le sieur Savary, ayant rompu son association avec le mari, en continua une autre plus étroite et plus intime avec l'épouse...

Celle-ci abandonna ses enfants et leur père. — Lamy porta plainte au parquet, mais comme les parquets ne trouvent jamais rien, le mari délaissé dut se lancer lui-même à la piste de l'infidèle.

Il la trouva ces jours derniers, en compagnie de son amant, à la brasserie des Martyrs.

Tout en interpellant sa femme de la plus verte façon, Lamy se mit en devoir de « faire l'affaire » de Savary. Il lui tira deux coups de revolver que celui-ci évita fort heureusement.

Aussitôt saisi par plusieurs personnes, et remis aux gardiens de la paix, Lamy ne put accomplir sa vengeance, et fut conduit au poste de la rue de La Rochefoucauld.

Là une explication eut lieu. Comme on demandait à Savary son âge, il répondit : « trente-sept ans ! »

— Menteur? s'écria Lamy, il se rajeunit de deux ans, *à cause de ma femme* !!

A la suite de l'enquête, Savary a été relâché, la femme entendue, et Lamy gardé sous prévention de tentative de meurtre.

—

On s'étonnera tout d'abord qu'on ait précisément arrêté le mari outragé, et laissé en liberté le sieur Savary. Pour qui connaît le passé de ce personnage, cela est véritablement monstrueux.

Arrivé trop jeune dans la politique et ne reculant pas, pour se faire une réclame, devant les moyens les moins honorables, M. Savary calomnia l'Empire et le parti impérialiste, en s'appuyant sur un document qu'il savait faux. Cette vilaine action consacra sa réputation : dès lors il fut jugé.

Pour les républicains, c'était bien un frère: il avait indignement calomnié des adversaires ; — pour ceux qui, dans la lutte politique, n'admettent que les armes loyales, c'était un malhonnête homme.

Depuis lors, M. Savary s'était fait une de ces morales faciles qui permettent de tout oser. L'affaire de l'enquête bonapartiste fut le point de départ de sa gloire républicaine ; il devint sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice sous M. Dufaure, qui n'hésita pas à s'associer, pour l'administration de la justice en France, un homme que son passé semblait destiner à d'autres rapports avec les magistrats que ceux d'un chef de service avec des subordonnés. Mais M. Dufaure avait la haine de l'Empire, et M. Savary lui était rendu cher par ses exploits contre le baron de Bourgoing.

Quand il dut résigner ses fonctions officielles, M. Savary s'éloigna momentanément de la politique pour s'occuper de questions financières. On ne l'avait point oublié, mais il faisait moins parler de lui. Il vient de rentrer en scène par un incident qu'il faut appeler vulgaire, en parlant d'un homme qui a si souvent et pour de si graves motifs donné prise à la critique.

Il vient de se rappeler à l'attention publique par des vilénies qui n'ont éveillé pour lui que des souvenirs plus fâcheux encore.

« C'est un homme à la mer, » dit un de nos confrères ; il convient d'ajouter qu'il avait été au préalable un des plus brillants produits du régime actuel.

Ses héros ne font pas honneur à la République.

ÉTRANGER

Une grande agitation règne au Caire ; de nombreuses forces de police parcourent la ville, destinées, suivant le bruit répandu, à empêcher une manifestation indigène contre les Anglais.

Le Caire, 20 avril.

Il se confirme que le steamer provenant de Shendy, avec 300 réfugiés, a échoué. Tous les réfugiés ont été massacrés.

Suivant le *Figaro*, les Bédouins auraient ensuite marché sur Shendy, où ils ont massacré les Soudaniens et les bachi-bouzoucks avec la plupart des échappés de Khartoum. 2,000 hommes, femmes et enfants, auraient été massacrés.

Londres, 21 avril.

Le *Times* dit que les dernières nouvelles du Caire justifient les pronostics les plus sombres. Un nouveau massacre est à enregistrer dans les annales de l'occupation anglaise.

Le général Gordon a demandé des renforts sans relâche ; son appel n'a pas été écouté ; aujourd'hui la garnison de Shendy est anéantie et celle de Berber subira le même sort, car l'occupation de cette dernière ville par les rebelles n'est plus qu'une question de temps.

Tous les journaux de Londres s'occupent aujourd'hui du bruit qui s'est répandu, il y a deux jours, relativement à la convocation d'une conférence européenne pour le règlement des affaires financières de l'Egypte.

Le *Times* n'accueille ce bruit que sous toutes réserves.

REVUE FINANCIÈRE.

La liquidation de quinzaine qui a eu lieu au commencement de la semaine, tout en ayant provoqué une légère faiblesse, a permis à la speculation de puiser de nouvelles forces et de repartir solidement secondée par les achats des capitaux au comptant.

Néanmoins les rentes n'ont pu reprendre de suite les cours pratiqués il y a huit jours, mais ils seront reconquis et largement dépassés avant peu.

Laissé à 77. 15 le 3 0/0 perpétuel n'était samedi qu'à 76 95. L'amortissable fait 78.02 en retrait de 13 centimes. Le 4 1/2 0/0, plus animé, n'est encore éloigné que de 5 centimes à 108.15 du cours de la semaine dernière.

Banque de France. Cet établissement persiste à maintenir son 4 1/2 0/0, quant à Londres le taux n'est que de 3 0/0. Les régents en ont ainsi décidé, tout en souffre, mais que leur importe, ils trouvent encore moyen de réaliser 795,000 fr. de bénéfices pour la semaine. L'action sans affaire reste rivée à 4,950.

Banque d'Escompte.—Les cours n'ont pas beaucoup varié, 535 au lieu de 536. La Baronne des Banques prépare la mise en vente de quelques actions de la société des Chemins de fer Nogentais.

Banque de Paris. — Il paraît qu'on ne serait pas très-satisfait de ne toucher cette année que 50 fr. de dividende, au lieu de 70 distribués l'an dernier. Aussi l'action perd-elle 5 fr. à 912.

Crédit Foncier.—Au comptant on a gagné 10 fr. à 1.315, à terme la hausse est de 9 fr. à 1,311. Cette valeur a eu tous les honneurs de la semaine et l'on prévoit une avance plus grande à bref délai. Peu de sociétés sont aussi bien administrées et dans une situation aussi prospère.

Obligations Foncières. — Les titres de 1879 et 1883 sont l'objet de demandes très-nombreuses. Restées à 449.75 nous retrouvons les Foncières 1879 à 452. Ces obligations à lots arrivent toujours au pair en peu de temps. Les capitaux qui se destinent aux valeurs à lots ont tout intérêt à se porter sur celles qui ne sont pas arrivées au pair et conservent ainsi une marge certaine de hausse.

Crédit Général Français. — Il faut profiter de la hausse pour vendre, on cote 202. Attendre davantage c'est vouloir perdre tout.

Le Lyonnais a passé de 577 à 585.

Mobilier. — Baisse de 7 fr. à 340, il faut se hâter de vendre, l'occasion est favorable.

Franco-Egyptienne. — On a perdu 2 fr. 50 à 587.50. La haute Banque, unie aux partisans de la philosophie financière, voudrait ramener l'attention sur ce titre afin d'en glisser quelques-uns accompagnés de quelques banques mexicaines dans les portefeuilles des capitalistes.

On sait trop ce que valent les affaires venant du Mexique, le public a payé assez cher son expérience sur cette matière pour vouloir recommencer.

Suez. — Hausse de 49 fr. à 2,076 sur l'action de Suez. On prévoit le cours de 2.225 fr. Ce prix est le résultat de calculs sérieux déduits de la progression continue du dividende.

Gaz. — On réalise, rien à attendre de bon de cette valeur, le monopole de la Compagnie ne sera certainement pas prorogé, l'action reste offerte à 1,480.

Chemins. — Le public revient aux titres de nos grandes Compagnies, il y trouve sécurité et bon revenu. Le Lyon monte de 4 fr. à 1,270, le Midi de 5 fr. à 1,190.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

AVIS AUX ÉLECTEURS

LES DÉPENSES DU TONG-KING

Les dépenses de l'expédition du Tong-King se sont élevées, pour les six derniers mois, à une somme de **90 millions 700,000 francs.**

Cela fait par jour une dépense supplémentaire de 503,888 francs.

Nul doute qu'à la reprise des travaux parlementaires une nouvelle demande de crédits pour cet objet ne doive être adressée aux Chambres.

L'entreprise du Tong-King est une cause de ruine irrémédiable pour nos finances.

—

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES.

L'ensemble des traitements civils soumis à la retenue de 5 0/0 pour la retraite, c'est-à-dire des traitements de tous les fonctionnaires civils à l'exception des agents politiques, se trouvait porté au budget de 1871, le dernier voté sous l'Empire, à 253 millions 328,000 fr.

Il s'élève, dans le projet de budget de l'exercice 1885, à 373,209,980 fr.

C'est donc 119,881,980 fr. que la République demande en plus que l'Empire, pour les traitements de ses fonctionnaires.

Dans le seul espace de quinze années, ces traitements ont été augmentés de 47 0/0.

---

me pardonne, elle te bénit... Nous réaliserons sa volonté... Reprends, reprends cela !... Je ne te sais pas moins gré de l'intention... Elle m'a profondément touché... Une de ces joies qui mettent des larmes dans les yeux... vois plutôt !... Et moi qui croyais que ce n'était pas possible... Embrassons-nous encore, mon enfant !...

Et, comme un enfant lui-même, ce vieillard, ce blasé, ce terrible marquis de Trévelec, il pleurait.

Mais prompt à réagir, et déjà souriant d'une émotion passagère :

— N'attristons pas ce beau jour !... reprit-il, j'étais tout guilleret ce matin... L'air de Paris !... Ah ! je l'ai tant aimé !... J'aime aussi ma Bretagne, et de même que j'en connais les landes, les bois et les grives, le gîte et les passées du gibier, poil ou plume, sans compter les plus secrètes accointances des chasseurs et des braconniers de toute espèce, de même, ici, rien ne m'est étranger... J'ai tant vu, tant entendu, tant retenu !... Vertuchoux !... Ma mémoire est comme un bureau d'enregistrement où se retrouvent toutes les peccadilles contemporaines... Ah ! j'en sais des histoires, des romans, et jusqu'au feuilleton d'hier !... Quelques heures, tant au club que sur le boulevard, ont suffi pour me remettre au courant... Me voilà revenu de Paris !... est-ce que je l'avais quitté ?...

— Ne le quittez plus, mon père ! dit Armand.

— Halte-là !... répondit le marquis, chose promise, chose due... Je me suis fait le serment de vivre là-bas, à la *Grande ferme*, jusqu'au jour où seraient rachetés l'hôtel et le château de Trévelec... Cela dépend de vous, monsieur le comte... Hardi !... du courage, et prompte chance !... Il paraît, du reste, que c'est un beau chemin... J'irai te voir demain à *la Fournaise*... Un beau nom, *la Fournaise !...* On ne doit en ressortir que purifié... Nous passerons ensemble toute l'après-midi... Pour aujourd'hui je te demande congé !... Affaires personnelles... Quelques visites... Entre autres, au baron Van Leys, qui mérite un remerciement de ma part... Je crois avoir connu la baronne?... Je tiens à ce qu'on sache que rien de ce qui te touche ne m'est indifférent, que je suis avec toi de cœur, mon fils, et que, même de loin, je veille...

On déjeunait pendant cet entretien. Joubert prit à son tour la parole. Il approuvait, il expliqua les idées d'Armand.

— L'heure est venue, dit-il, de s'occuper efficacement des classes ouvrières, et dans l'intérêt surtout de ceux-là qui les emploient et les dirigent. Si l'on a vu décroître le prestige de la noblesse française, — j'en demande pardon à monsieur le marquis — c'est qu'elle cessa d'être, suivant la juste expression de Taine, une noblesse d'utilité. On l'honora, on l'aima tant qu'elle rendit des services. Il est urgent que la bourgeoisie comprenne mieux son rôle, afin d'éviter le même sort.

— Bien raisonné !... répliqua le marquis; j'admets que toute supériorité se paye... Il n'a pas suffi d'avoir des titres, il ne suffira plus d'avoir des millions... Gare au tiers état ! Notre abaissement fut son œuvre... Il a donné le branle, et, s'il dégringole à son tour, nous rirons, les bras croisés...

— Non, mon père, conclut Armand, nous devons lui tendre une main, l'autre au peuple, et concourir tous ensemble, dans l'intérêt de la patrie commune, à l'avènement du règne de la justice et de la vraie liberté...

C'en était trop pour le marquis. Il se leva de table, il obtint la permission de se retirer, recommandant qu'on ne le suivît pas :

— Restez ! restez tous les deux !... C'est votre habitude le dimanche... Travaillez !... Je vais agir aussi de mon côté... Encore une fois, merci, monsieur Joubert — et pas un mot de ce que vous savez !... A demain, mon fils, à demain !...

Il avait un air déterminé, mystérieux, qui n'étonna que le jeune homme. Les deux vieillards paraissaient s'entendre à demi-mot. Cette pensée traversa l'esprit d'Armand qu'il y avait entre eux un secret.

. . . . . .

Le marquis s'en allait à pied, alerte et droit, la poitrine en avant, la tête haute et son ancien regard de mousquetaire encore dans les yeux. Il avait une certaine façon de toiser les hommes, un certain sourire à l'adresse des dames, qui leur disait tout de suite : « Ne vous y fiez pas ! je suis celui qu'on ne trompe plus... qui sait lire à travers le masque et qui vous connaît, qui vous devine... »

Une heure plus tard, arrivant à l'hôtel Van Leys, il fit passer sa carte au baron, il s'informa de la baronne.

Elle était de retour depuis la veille au soir.

— Vivat ! murmura-t-il d'un ton satisfait, voilà qui se rencontre à merveille !

(*A suivre.*) CHARLES DESLYS.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 avril :

TEXTE. — Philippe II (1527-1598), par M. Alfred Maury. — Pantoja de la Cruz, par M. Paul Laffitte. — Les Cachots de l'Officialité de Sens; les Officialités. — Se Souvenir, par M. B. N ôl. — La Plante à ivoire, par M. G. Capus. — Un Episode de la guerre, nouvelle, par Mme J. Colomb.

GRAVURES. — Philippe II, roi d'Espagne, peinture de Pantoja de la Cruz, au Musée de Madrid. — Prisons de l'Officialité de Sens (5 grav.). — L'Arbre à ivoire (2 grav.). — Un Téocalli mexicain, au Musée du Trocadéro.

Comment s'étonnerait-on, après cela, de la pénurie du Trésor et du désarroi de nos finances?

Il y a eu la nuit dernière une forte gelée. On craint beaucoup que les dommages ne soient considérables dans les fruitiers et les vignes qui avaient déjà été fortement éprouvées il y a une dizaine de jours.

On nous signale l'apparition de la neige, dimanche matin, sur les coteaux de Saumur.

Une véritable bourrasque s'est abattue avant-hier sur une grande partie de notre département.

La neige est tombée en abondance, pendant plus de trois heures, aux environs de Segré.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Le Conseil général de Maine-et-Loire s'est réuni hier à deux heures.

M. Bruas, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel et prononce l'éloge funèbre de M. de Durfort de Civrac, ancien président du Conseil général de Maine-et-Loire. M. de Durfort de Civrac faisait partie du Conseil général depuis 36 ans. La dignité de son caractère lui avait concilié l'estime de tous.

M. le préfet, au nom de l'administration, joint l'expression de ses regrets à ceux qui viennent d'être exprimés. Il invite ensuite le Conseil à procéder à l'élection d'un président et déclare admis M. de Mailly de Montjean.

On procède au scrutin. M. le comte de Maillé est élu par 26 voix sur 29 votants.

Le nouveau président remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire. Il retrace la vie de son prédécesseur et rend hommage à son caractère politique et à ses sentiments religieux.

M. de Maillé déclare qu'il s'efforcera de marcher sur les traces de son prédécesseur et n'aura d'autre but que la bonne administration des affaires du département.

M. de Soland est élu vice-président par 21 voix sur 28 votants, en remplacement de M. de Maillé, élu président.

M. le vicomte de la Bourdonnaye est élu secrétaire par 19 voix sur 28 votants, en remplacement de M. de Soland, élu vice-président.

M. Arnous-Rivière est élu membre de la commission départementale par 19 voix sur 28 votants, en remplacement de M. de la Bourdonnaye, élu secrétaire.

Nous lisons dans le *Temps*:

« On sait qu'à la suite de la déclaration d'abus prononcée contre Mgr Freppel, évêque d'Angers, le conseil d'Etat, considérant que le décret du 13 juin 1883 qui prescrivait la nomination d'un administrateur séquestre de la caisse de retraite des vieux prêtres du diocèse d'Angers, n'avait pu être exécuté par suite de la résistance opposée par l'évêque d'Angers, avait émis l'avis qu'il y avait lieu d'engager un procès civil.

» Il avait aussi indiqué dans son arrêt que l'administrateur séquestre devait assigner devant le tribunal civil compétent les comptables de droit et toute autre personne qui, à un titre quelconque, se seraient immiscés dans le remaniement des deniers de l'établissement et demander qu'ils soient condamnés solidairement :

» 1° A lui restituer immédiatement, et à peine de dommages-intérêts, les registres, papiers, titres et valeurs appartenant à la caisse de secours et maison de retraite;

» 2° A rendre compte dans un délai déterminé et sous une sanction pénale;

» 3° A faire, après apurement des comptes, la remise des pièces comptables et le payement du reliquat.

» Nous apprenons que l'administrateur séquestre, M. Norbert-Rodière, vient d'assigner le Conseil d'administration de la Caisse de retraite et de secours des vieux prêtres du diocèse d'Angers, conformément aux indications précitées. Le procès sera débattu devant le tribunal civil d'Angers. Mgr Freppel, qui est président du Conseil d'administration, est, par suite, visé par l'assignation.

» C'est Me Durier, avocat à la Cour de Paris, ancien secrétaire général du ministère de la justice, qui est chargé de soutenir la demande de l'administrateur séquestre. »

M. Raffray, maire d'Avrillé, a comparu, samedi, devant le tribunal correctionnel d'Angers. M. Raffray est prévenu d'avoir oblitéré l'affiche contenant la déclaration du conseil d'Etat contre Mgr Freppel, en la faisant recouvrir d'une autre affiche relative au phylloxéra. Ce phylloxéra envahit tout!

Me Noguère, du parquet, a requis contre M. Raffray, qui a été défendu par Me Périn, de l'Université d'Angers.

Le tribunal a remis à quinzaine le prononcé de son jugement.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique Municipale de Saumur se fera entendre dimanche prochain, 27 avril, à 4 heures du soir, dans le Square.

Programme.

1. *Boccace*, allégro.
2. *La Straniéra*, fantaisie.
3. *Le Danube bleu*, valse.
4. *La Mauve*, mazurka.
5. *La Lisette de Béranger*.

V. MEYER.

MARTIGNÉ-BRIAND. — Samedi dernier, la femme Lardeux, née Marie Granger, demeurant à Martigné-Briand, s'est pendue à la clef de son armoire.

La malheureuse souffrait beaucoup d'un mal à la jambe gauche, et a dû se laisser aller au découragement par suite de son état incurable.

Elle était âgée de 72 ans.

Vendredi dernier, M. Landry-Hubert, âgé de 40 ans et propriétaire à Benais (Indre-et-Loire), traversait le bourg de Restigné avec une voiture chargée de fumier et traînée par un cheval vigoureux.

En traversant le bourg, le cheval eut peur et partit à fond de train.

M. Landry, voulant retenir son cheval, fut pris par un crochet qui se trouvait au timon de sa charrette et traîné pendant 100 mètres environ.

Transporté chez M. Richer, maréchal-ferrant à Restigné, le malheureux ne tarda pas à expirer dans d'horribles souffrances.

THOUARS.

Samedi 12 courant, le feu s'est déclaré dans une maison située à Thouars, rue Saint-Laon, chez Mlles Bailly. Cette maison, de construction ancienne, était sérieusement menacée; mais l'intervention aussi intelligente que prompte des pontonniers du 2e régiment, de passage à Thouars, eut bientôt mis fin à ce commencement d'incendie.

Les deux soldats de ce régiment qui entrèrent les premiers dans la maison incendiée sont les nommés Taval et Courtoisier, de la 4e compagnie.

On a remarqué également sur les lieux du sinistre les lieutenants Baudoux et Schalburg.

Nous profitons de cette circonstance pour rendre hommage à ce régiment qui ne laisse échapper aucune occasion de montrer combien est grande son abnégation et son courage civique.

NANTES.

Incendie de la rue de Gigant. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie d'une violence extrême éclata dans la maison portant le n° 10, rue de Gigant, et appartenant à M. Rouziou, maître couvreur.

Vers 11 heures du soir, une des locataires apercevant des flammes qui sortaient du corps de bâtiment situé au fond de la cour, donne l'alarme.

Le feu gagna rapidement tout le bâtiment où se trouvent l'écurie et les magasins de M. Rouziou, la salle d'armes Westein et quelques logements d'ouvriers. La panique fut grande, et les locataires, qui s'étaient sauvés à la hâte, furent recueillis par les voisins.

Les secours s'organisèrent promptement sous la direction de M. Mazery, commandant des sapeurs-pompiers, et des capitaines et lieutenants. Aux pompiers s'étaient joints de nombreux travailleurs, un détachement de douaniers, et des soldats de diverses armes.

On a remarqué sur le théâtre du sinistre M. le général Benoit, les colonels du 65e de ligne, du 25e dragons, de la gendarmerie, de nombreux officiers de la garnison.

La violence de l'incendie ne permettait pas de sauver le bâtiment où le feu avait pris naissance; on dut se borner à le circonscrire dans son foyer primitif, afin de préserver les maisons voisines.

Six pompes ont fonctionné ainsi que les deux dévidoirs qui ont rendu un réel service en permettant l'alimentation des pompes sur les bouches d'eau du Grand-Théâtre.

Lundi matin, à 6 heures, tout était terminé.

Le bâtiment incendié a été complètement détruit. Les pertes, évaluées à 60,000 fr. environ, sont couvertes par diverses assurances. On n'est pas encore fixé sur la cause de l'incendie, mais il y a lieu de croire qu'elle est purement accidentelle.

On signale un seul accident, qui ne présente pas heureusement une grande gravité. Le sapeur-pompier Porson a été contusionné par la chute de matériaux pendant qu'il tenait le jet et attaquait l'arrière de la maison incendiée.

La pompe à vapeur n'est pas sortie, l'eau nécessaire à son installation faisant défaut; celle de la chambre de commerce est arrivée sur la place Graslin, mais n'a pu fonctionner par la même raison.

LES PROTÊTS.

Pourquoi cette mesure de rigueur, cette ardeur subite de vexations au commerce? Pourquoi surtout vouloir aggraver par un rigorisme inconnu jusqu'à nous la situation de ceux qui font par l'impôt la prospérité de l'Etat? Pourquoi augmenter ainsi les frais généraux déjà si lourds qui pèsent sur le commerce et l'industrie?

Il n'est pas compréhensible que, sous un gouvernement républicain, on tienne si peu compte des intérêts des contribuables et qu'on vienne porter atteinte à la prospérité publique par un excès de zèle que rien ne saurait justifier. Nous nous étions accoutumés de longue date à ne voir chez les agents de l'enregistrement que des fonctionnaires plutôt disposés à atténuer certaines dispositions rigoureuses de la loi qu'à les exagérer. Aujourd'hui, ils se révèlent d'ardents agents du fisc s'occupant peu de ceux sur lesquels l'impôt pèse presque tout entier, mais ne voyant que la possibilité de percevoir un enregistrement sur des commerçants retardataires et gênés dont la situation commandait au moins l'indulgence que l'usage lui avait accordée.

Si l'on veut augmenter les recettes du fisc, on doit cependant s'abstenir de tout ce qui peut porter atteinte au crédit.

Le crédit fait la prospérité de l'Etat comme celle des citoyens. Compromettre l'une, c'est s'exposer à porter atteinte à l'autre.

Tout porte à croire que M. le ministre a agi, en cette circonstance, sans se rendre bien compte de la mesure que l'enregistrement lui faisait prendre, car en somme on ne court pas au devant de l'impopularité, et c'est ce qui immanquablement arrivera à M. Tirard. Quand on se dit libéral et qu'on est ministre de la République on doit avoir le respect des usages établis et des intérêts de ses concitoyens.

GRAND TIR UNIVERSEL

Depuis plus de quinze jours, le *Grand Tir Universel*, dirigé par un Alsacien, M. HARTMAN, qui a opté pour la nationalité française, s'est établi sur le quai de Limoges. M. Hartman a trouvé chez nous une si gracieuse hospitalité qu'il s'est décidé à prolonger son séjour.

Nous ne saurions trop recommander aux lecteurs de l'*Echo Saumurois* d'aller essayer les carabines à air comprimé que M. Hartman tient à la disposition des amateurs.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 20 Avril 1884.

Versements de 144 déposants (16 nouveaux), 25,242 fr. 43.

Remboursements, 23,614 fr. 72 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 21 avril.

		Froment		Avoine	
Angers,	l'hect.	17 »»	à 18 »»	9 50	à 10 »»
Saumur,		17 95	18 »»	9 »»	» »»
Baugé,		18 25	»» »»	9 »»	» »»
Segré,		18 »»	»» »»	9 »»	» »»
Beaupreau,		17 75	18 »»	9 50	» »»
Montfaucon,		17 75	18 »»	8 50	» »»
Montrevault,		17 50	»» »»	8 »»	» »»
Chemillé,		18 »»	18 50	9 »»	» »»
Champtoceaux,		17 50	18 »»	9 »»	» »»
St-Flor.-le-Vieil,		17 50	»» »»	9 »»	» »»
Vihiers,		17 50	18 »»	8 »»	8 50
Brissac,		17 »»	17 50	8 »»	8 50
Chalonnes,		17 50	18 »»	9 »»	» »»
Doué,		17 75	18 »»	8 60	8 75

A Nantes, les blés américains disponibles, de 23 »» à »» »» les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 18 25 à 19 »» les 80 kilos.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

LE GANT ROSE

Comédie en un acte et en vers, par Évariste CARRANCE.

Le théâtre d'Évariste CARRANCE est marqué au coin de l'originalité et du bon goût. Annoncer une pièce nouvelle de l'auteur de MAISON A LOUER, des TOQUÉS, de L'ÉMERAUDE, et du CAMÉLIA, c'est annoncer un succès de plus.

LE GANT ROSE est une comédie fine et spirituelle, écrite en vers délicats, elle aura à la lecture le même succès qu'au théâtre.

Pour recevoir franco le GANT ROSE, *adresser 1 fr. à* M. le Directeur de la librairie du Comité poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (*Lot-et-Garonne*).

Une situation terrible.

« *La Selle-en-Cogles, par St-Brice (Ille-et-V.)*

» J'avais perdu l'appétit, le peu que je mangeais me gênait pendant le jour et m'empêchait de dormir la nuit, par suite des souffrances dans l'estomac. J'en étais arrivé à un point que j'hésitais à manger, sachant que la digestion devenait de plus en plus difficile, malgré tous les remèdes ordonnés par les médecins. Un jour j'fis venir une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, j'en pris deux chaque soir, et au bout de cinq jours j'éprouvais déjà un grand soulagement; j'ai pris une seconde boîte, et aujourd'hui tout a disparu. Je n'ai plus de douleurs dans l'estomac et j'ai recouvré l'appétit. Je vous autorise à publier cette lettre, et j'espère que les personnes qui la liront se serviront de vos Pilules Suisses et obtiendront comme moi une santé parfaite. « HIMES, meunier. »

A. Hertzog, Phen, 28, rue de Grammont, Paris.

LECTEUR! Si vous ne voulez pas être trompé en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureusement sur la boîte *la croix blanche* sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande: A HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant*.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RENAULT, RENÉ.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 21 avril 1884, le sieur Renault, René, sabotier, demeurant à Doué-la-Fontaine, a été déclaré en état de faillite ouverte.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 10 avril 1884.

M. Regnard, Prosper, a été nommé Juge-commissaire ;

Et M. Doussain, Gustave, a été nommé syndic provisoire.

Pour le greffier :

Le commis-greffier assermenté,

(311) GAUTIER.

Études de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,

Et de Me TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

Sur baisse de mise à prix

D'UNE

Maison d'Habitation

AVEC DÉPENDANCES

Sise ville de Vihiers

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux GROLLEAU-PICHERIT.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de Me TAHET, *notaire à Vihiers, le dimanche dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution de deux jugements contradictoirement rendus entre les parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente-un août mil huit cent quatre-vingt-deux et le trois avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistrés ;

Aux requête, poursuite et diligence de Mme Joséphine Grolleau, épouse assistée et autorisée du sieur André Guillon, marchand de poissons, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, et de celui-ci pour la validité ;

Ayant Me V. LE RAY pour avoué,

Contre : 1° Mme Marie Picherit, veuve du sieur François Grolleau, ladite dame demeurant à Vihiers ;

2° Mme Renée Grolleau, épouse assistée et autorisée du sieur Jean Robineau, messager, avec lequel elle demeure à Vihiers, et celui-ci pour la validité,

Ayant Me BEAUREPAIRE pour avoué ;

3° Mme Eugénie Maillet, veuve du sieur François Grolleau, ladite dame demeurant à Doué-la-Fontaine, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie Grolleau, sa fille mineure, issue de son mariage avec ledit feu sieur François Grolleau ;

4° Mlle Eugénie Grolleau, demeurant à Doué-la-Fontaine ;

5° M. Jean Vitré, cultivateur à Vihiers, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Jean Vitré, son fils mineur, issu de son mariage avec feue dame Marie Grolleau ;

Et 6° Mme Marie Vitré, épouse du sieur Frappereau, marchand de légumes, demeurant à Vihiers, et celui-ci pour la validité,

Ayant Me LECOY pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'ils auront été dûment appelés, de : 1° M. André Guillon, marchand de poissons à Doué-la-Fontaine, agissant au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Marie Grolleau, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille de ladite mineure, prise sous la présidence de M. le Juge de paix de Doué-la-Fontaine, le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-deux ; 2° M. Jean Robineau, messager à Vihiers, agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Jean Vitré, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille dudit mineur, prise sous la présidence de M. le Juge de paix de Vihiers, le seize mars mil huit cent soixante-neuf ;

Il sera, aux jour, lieu et heure susindiqués, procédé par le ministère de Me TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente sur baisse de mise à prix de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

Une maison d'habitation, sise à Vihiers, à l'angle formé par la rue d'Argenton Château et celle de Saint-Nicolas, composée :

Au rez-de-chaussée, de quatre pièces, dont trois à feu, l'une d'elles servant de magasin d'épicerie ;

Au premier étage, de quatre chambres, dont deux à cheminée ;

Grenier sur le tout, cave dessous ;

Au nord de cette maison, un porche, donnant sur la rue d'Argenton, grenier au-dessus, cour derrière dans laquelle se trouvent deux écuries, un toûcher, un hangar abritant une pompe et une buanderie, lieux d'aisances ;

Au fond de cette même cour, une autre maison d'habitation comprenant deux chambres basses, dont une à feu, avec grenier au dessus dont l'ouverture donne sur la rue Saint-Nicolas ;

Le tout forme un ensemble porté au plan cadastral sous le n° 6 p de la section B, pour une superficie de quatre ares quatre-vingt-quatre centiares, et joint au levant la route d'Argenton-Château, au midi la rue Saint-Nicolas, au couchant M. Granry et au nord M. Mary-Chereau.

Mise à prix : trois mille francs, ci..... 3.000

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A Me LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2° A Me BEAUREPAIRE, rue Cendrière, avoué co-licitant ;

3° A Me LECOY, rue Dacier, avoué co-licitant ;

4° A Me TAHET, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé conformément aux prescriptions du Code de procédure civile, par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de Me BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

En un ou deux lots,

VASTE IMMEUBLE

Au Pont-Fouchard,

Siège d'une FABRIQUE de POTERIE et pouvant convenir à toute industrie ; cave voûtée pour 400 barriques.

S'adresser, sur les lieux, à M. AUTRAN, et, à Saumur, à Me BRAC.

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 5.

S'adresser à Me AUBOYER, notaire, ou à M. GROSOURDY, à Fontevrault.

OCCASION

A VENDRE un **superbe Ameublement de salon,** *provenant d'un Château des environs et se composant de :*

1 canapé, 4 fauteuils, 4 chaises, le tout en parfait état et garni en vieille tapisserie.

S'adresser, pour traiter et pour visiter ces meubles, chez M. BRILLOUIN, tapissier, 12, rue de Lorraine, où ils sont en dépôt. (267)

A CÉDER

DE SUITE

UNE MAISON DE VINS EN GROS à Angers.

S'adresser à M. GUIHAL, expert-comptable, 13, rue Lenepveu, Angers.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU, 16, rue Beaurepaire, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il s'est entendu avec des propriétaires de Normandie et de Bretagne, en vue de vendre des cidres extra, pouvant résister aux chaleurs, sans perdre de qualité.

Dépôt place du Roi-René, magasins Pichat. (286)

BOURSE

Opérations au comptant et à terme.

Echelles de primes sur primes sur rente française donnant de 20 à 30 0/0 annuellement. Comme couverture, on prend fonds et titres. **Règlement mensuel.** (Cinq ans d'existence.) Envoi méthode à toutes demandes affranchies. Pour opération et explications, s'adresser à M. LE NESTOUR, 23, place du Ralliement à Angers, ou 12, rue Saint-Lazare, à Saumur. (268)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, *rue Beaurepaire*, 12, *au rez-de-chaussée.*

La maison se charge des RÉPARATIONS.

MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande place pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser à M. Louis PÉANNE, à Bourgueil (Indre-et-Loire).

UNE DAME désire trouver un **emploi** dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, **demande un emploi** dans une maison de commerce, ou une régie de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un **apprenti** pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par M. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉVRALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour environ 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSI du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AVRIL 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.
3 %.	77 »	76 85
3 %. amortissable.	78 15	77 95
3 % — (nouveau)	77 02	78 02
4 1/2 %.	105 75	106 »
4 1/2 %. (nouveau)	108 15	108 05
Obligations du Trésor.	515 »	515 »
Banque de France.	4990 »	4985 »
Société Générale	480 »	481 25
Comptoir d'escompte	945 »	945 »
Crédit Lyonnais	590 »	585 »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320 »	1310 »
Crédit mobilier	337 50	337 50

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.
Est	757 50	760 »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1270 »	1270 »
Midi	1190 »	1187 50
Nord	1720 »	1717 50
Orléans	1300 »	1298 75
Ouest	802 50	805 »
Compagnie parisienne du Gaz.	1475 »	1467 50
Canal de Suez.	2075 »	2070 »
C. gén. Transatlantique.	500 »	497 50

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.
OBLIGATIONS.		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508 »	511 »
— 1865, 4 %.	511 »	518 »
— 1869, 3 %.	402 50	402 50
— 1871, 3 %.	394 »	395 »
— 1875, 4 %.	511 »	513 75
— 1876, 4 %.	508 »	513 »
Bons de liquid. Ville de Paris.	528 »	» »
Obligations communales 1879.	444 »	444 »
Obligat. foncières 1879 3 %.	452 »	455 50
Obligat. foncières 1883 3 %.	349 75	350 »

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.
Gaz parisien	517 50	518 »
Est	358 »	358 »
Midi	364 »	365 »
Nord	368 25	368 »
Orléans	365 25	365 25
Ouest	365 »	366 »
Paris-Lyon-Méditerranée.	372 »	372 50
Paris-Bourbonnais	368 »	367 50
Canal de Suez.	565 »	567 »

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 45	9 »	1 15	3 50	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	1 24	4 08	8 »
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	1 32	4 24	8 08
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	8 16	9 28	1 46	4 42	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 50	9 45	1 52	5 04	8 30	11 01
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg.	7 06	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé-Varrains	7 14	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur (arrivée)	7 26	10 39	2 28	5 40	9 06	11 33

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	3 50
Montreuil-Bellay	6 53	4 56
Lernay	7 02	» »
Brion-sur-Thouet	7 14	5 10
Thouars (arrivée)	7 29	5 25

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	7 45
Brion-sur-Thouet	5 58	7 57
Lernay	6 07	» »
Montreuil-Bellay	6 50	8 30
Saumur (arrivée)	7 26	9 06

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil (départ)	7 »	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 33
Arçay	8 34	3 4	9 49
Mirebeau	9 27	3 54	10 48
Neuville	9 57	4 24	11 17
Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 54

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers (départ)	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 52	9 13
Loudun	8 42	3 30	10 17
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 56

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.